

Annexe 1 : Grilles de sélection des demandes d'aides de l'intervention 77.01 Soutien à l'émergence et au fonctionnement des groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI).

Grille de sélection du volet Émergence des groupes opérationnels PEI

Validée par le Comité régional de suivi du 18 novembre 2025

Principes de sélection	Critères	Cumul de points maximal	Modalités	Points
Innovation (26 points)	Caractère innovant du projet pour le territoire régional (Les indicateurs ne sont pas cumulables)	8	Le projet améliore, renforce, étend, ou apporte de la valeur ajoutée à une action existant en Bourgogne-Franche-Comté	2
			Le projet est nouveau en Bourgogne-Franche-Comté (pas de références disponibles en région) mais déjà expérimenté et validé ailleurs sur le territoire national (des références ont été produites ailleurs sur le territoire national)	4
			Le projet est totalement nouveau ou en cours d'expérimentation sur le territoire national (il n'existe pas encore de références)	8
	Caractérisation du degré d'innovation	12	Degré d'innovation du projet : (à dire d'experts, note de 1 : peu innovant à 10 : très innovant)	10
			Le projet rassemble des partenaires qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble (oui /non)	2
	Caractère ascendant (Les indicateurs ne sont pas cumulables)	6	Le projet démontre un caractère ascendant : les bénéficiaires finaux participent à la construction du projet, sont associés aux étapes de diagnostic, participent à la définition des orientations stratégiques et leurs besoins sont au cœur du projet. <i>Les bénéficiaires finaux ont participé à la défense du projet lors des auditions.</i>	6
			Les besoins des bénéficiaires finaux sont au cœur du projet. Ceux-ci n'ont cependant pas participé activement à la construction et à la défense du projet. <i>Les bénéficiaires finaux n'ont participé à la défense du projet lors des auditions.</i>	2
Qualité technique et scientifique (25 points)	Justification du projet	6	L'état des lieux / l'état de l'art est pertinent et démontre l'intérêt de la problématique et ses enjeux au regard des priorités régionales	6

			(à dire d'experts : non = 0 /insuffisant = 3 / bien = 6)	
	Qualité du partenariat	5	Le partenariat est efficace pour mener à bien le projet (à dire d'experts : non = 0 / insuffisant = 2 / bien = 5)	5
	Connaissance et prise en compte des acteurs	3	Le projet démontre sa connaissance des acteurs et des actions entreprises sur le territoire et travaille à élargir le partenariat pour regrouper toutes les compétences nécessaires (à dire d'experts, oui/non)	3
	Évaluation du projet	4	Le projet prévoit une liste précise d'indicateurs cibles et d'indicateurs de suivi qui permettent de suivre l'évolution du projet et de l'évaluer. (oui = 2 / insuffisant = 1 / non = 0)	2
			Le projet prévoit une phase d'évaluation en fin de projet et de capitalisation des partenaires (oui /non)	2
	Prise en compte des remarques de l'audition	7	Les conseils - remarques formulés à la phase d'audition ont été pris en compte (oui = 7 / partiellement = 3 / insuffisant = -1)	7
Impact et transférabilité (27 points)	Impact du projet sur les partenaires	4	La valeur ajoutée apportée par le projet est explicitée pour chacun des partenaires (oui = 4 / partiellement = 2 / insuffisant = 0)	4
	Impact territorial du projet	13	Le projet regroupe des catégories différentes d'acteurs : recherche/développement/agriculteurs forestiers/collectivités etc... (2 catégories différentes = 0 / 3 catégories différentes = 2 / plus de 3 catégories différentes = 5)	5
			Potentiel d'appropriation de l'innovation par les bénéficiaires finaux (à dire d'experts, note de 1 : potentiel faible à 5 : potentiel fort)	5
			Le projet améliore significativement les trois critères de la triple performance (oui/non)	3
	Communication sur le projet	10	Un plan de communication sur le projet est prévu pour faire connaître le projet et élargir le partenariat (oui = 6 / partiellement = 3 / insuffisant = 0)	6
			La communication autour du projet est prévue tout au long du projet (oui /non)	4

Faisabilité technique et économique (22 points, note minimale à atteindre : 12 points)	Cohérence du projet (Les indicateurs sont cumulables)	7	La présentation du plan d'action et des objectifs du projet sont clairs et quantifiés <i>(à dire d'experts / non : 0 / insuffisant : 2 / bien : 4)</i>	4
			Le projet présente un plan d'action en cohérence avec les objectifs fixés <i>(à dire d'experts, oui/non)</i>	2
			Le calendrier d'action est en cohérence avec le plan d'action proposé <i>(à dire d'experts, oui/non)</i>	1
	Efficience du projet : rapport entre les moyens et les objectifs (Les indicateurs sont cumulables)	10	Le budget est fiable et en cohérence avec le plan d'action proposé <i>(oui = 5 / partiellement = 2 / insuffisant = 0)</i>	5
			Les ressources humaines allouées à l'animation du projet sont suffisantes <i>(oui = 3 / insuffisant = 1 / non = 0)</i>	3
			Le projet présente un bon rendement objectifs/moyens <i>(oui/non)</i>	2
	Animation du projet	5	Les animateurs du projet sont formés ou vont se former dans le cadre du projet à la conduite de projet/coopération <i>(oui/non)</i>	2
			Le projet est accompagné par des structures externes spécialisées dans la conduite de projet, l'émergence de projet ou la coopération <i>(oui/non)</i>	3

Les dossiers sont classés par ordre décroissant de note et retenus dans cet ordre jusqu'à épuisement des crédits.

Tout projet obtenant une note inférieure à **40** est rejeté même si les crédits ne sont pas épuisés

Définition et précision des termes :

Adaptation au changement climatique : innovation de rupture : le projet s'intéresse à l'adaptation au changement climatique pour limiter les impacts négatifs de cette évolution du climat sur les systèmes agricoles et l'environnement à long terme. Le projet traite d'une innovation de rupture pouvant entraîner des changements profonds de systèmes voir à la création de nouveaux systèmes de cultures, en s'appuyant sur des scénarios d'évolution climatique territoriale.

Adaptation au changement climatique : innovation d'adaptation : le projet s'intéresse à l'adaptation au changement climatique pour limiter pour limiter les impacts négatifs de cette évolution du climat sur les systèmes agricoles et l'environnement à court terme. Le projet traite d'une innovation d'adaptation qui permet de modifier les pratiques existantes.

Atténuation du changement climatique : le projet s'intéresse à l'atténuation du changement climatique en visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et en limitant l'impact des activités humaines sur le climat et l'environnement.

Agriculture et sylviculture numérique : l'usage des datas et du numérique doit servir à une amélioration des conditions de travail, du bien-être animal, à la maîtrise des intrants ou à la gestion des ressources.